Légation de Suisse en France

A.41.12.Viet.Itin.—SI/gg ad s.B.15.11.Indochina.1.—EX/sa

Paris, le 8 septembre 1955.



Monsieur le Secrétaire Général,

an	Datum	Visa
RE	14.9.	32
EX	15.9	
	1	
		-
a/a		

Comme suite à vos instructions du 31 août, j'ai pris contact en date d'hier avec M. Wo Lang, conseiller de l'Ambassade itinérante du Viet Nam en France.

M. Wo Lang m'a confirmé ce qui suit :

- 1°) L'Ambassade itinérante du Vietnam à Paris est indépendante du Haut Commissariat du Vietnam en France, lequel ne s'occupe que de questions bilatérales franco-vietnamiennes.
- 2°) Le Vietnam entretient, à l'heure actuelle, une ambassade à Londres, à Rome, et une Légation à Madrid. L'Ambassade itinérante à Paris s'occupe de promouvoir les relations avec les autres pays européens.
- 3°) D'après ce que m'a dit M. Wo Lang, une demande analogue à celle qui vous fut présentée fin juillet a été formulée auprès des autorités fédérales à Bonn, lesquelles auraient donné une réponse favorable. Une requête semblable est sur le point d'être présentée à Bruxelles.

Pour le reste, tout ce que dit M. Wo Lang confirme exactement les termes de votre lettre du 31 août.

Je me suis acquitté, par ailleurs, des communications que j'avais à faire de votre part à M. Wo Lang, contenues à la page 2 de votre lettre mentionnée plus haut.

A la Division des Affaires Politiques du Département Politique fédéral,

Berne.



Mon interlocuteur a pris note avec satisfaction du fait que les autorités helvétiques sont disposées à accorder une réponse affirmative à la demande présentée au Département Politique, fin juillet.

Il n'a, par contre, absolument pas réagi à la suggestion tendant à demander qu'un observateur du Sud-Vietnam soit
accrédité auprès du siège des Nations Unies à Genève. Face à un
mutisme absolument oriental sur ce point, je n'ai pas pu vérifier
s'il s'agissait d'une idée nouvelle qui, par ses implications politiques, devrait être d'abord soumise à Saigon avant d'être poursuivie plus avant, ou bien également si cette suggestion, pour
des raisons d'ordre général, ne rencontrait peut-être pas les intérêts vietnamiens.

Je n'ai pas caché finalement à M. Wo Lang que, ainsi que vous avez bien voulu l'indiquer dans le dernier paragraphe de votre lettre du 31 août, dans le cas où les autorités du Nord Vietnam devraient adresser une demande analogue, on serait tenu, du côté suisse, à leur fournir une réponse semblable.

Par contre, M. Wo Lang, à deux reprises, m'a demandé de lui fournir une confirmation écrite de ce que je venais de lui dire verbalement, à savoir que les autorités fédérales répondaient affirmativement à sa demande tendant à l'ouverture, en Suisse, d'un bureau, sans statut particulier, de l'ambassade itinérante du Vietnam.

J'ai donné une réponse évasive à cette demande, répétée encore alors qu'il m'accompagnait jusqu'au seuil de l'ambassade. Il faut compter, toutefois, qu'il me relancera très probablement incessamment si je ne lui fais pas parvenir la réponse écrite, aussi clairement sollicitée.

Bien entendu, il ne pourrait s'agir, je pense, que d'une sorte de lettre personnelle du soussigné à M. Wo Lang, indiquant que, du côté suisse, on est disposé à donner une suite favorable à la requête qu'il avait présentée à Berne fin juillet, tendant à l'ouverture, à Genève, d'un bureau permanent de l'Ambassade itinérante du Vietnam.

Compte tenu de la remarque formulée à l'avant-dernier paragraphe de votre lettre du 31 août, je ne veux toutefois pas procéder à cette communication écrite sans instructions expresses de votre part.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'assurance de ma haute considération.

Le Chargé d'Affaires a.i. de Suisse :